

Paris, le 10 octobre 2019

## **Projet de loi Engagement et proximité : l'APVF souhaite que la discussion parlementaire permette d'aller plus loin sur les indemnités et le statut de l'élu**

L'Association des Petites Villes de France, présidée par Christophe Bouillon, Député de Seine-Maritime et Maire honoraire de Canteleu, et dont Pierre Jarlier, Maire de Saint-Flour, est le Président délégué, souhaite que la discussion parlementaire sur le projet de loi Engagement et proximité permette des avancées supplémentaires sur la question des indemnités et du statut de l'élu.

Pour l'APVF, le projet de loi engagement et proximité va globalement dans le bon sens. Il apporte une forme de souplesse nécessaire pour prendre en compte les spécificités des territoires, notamment dans la répartition des compétences (eau et assainissement, tourisme) et la gouvernance de l'intercommunalité. L'APVF se félicite tout particulièrement que les Sénateurs aient adopté un amendement rendant obligatoire l'instauration d'une Conférence des maires au sein des intercommunalités, une demande ancienne des maires de petites villes afin de restaurer des relations de confiance entre communes et intercommunalités.

En revanche, la revalorisation des indemnités envisagée dans le projet de loi oublie les petites villes. Le texte se concentre exclusivement sur les indemnités des maires et des adjoints des communes de moins de 3 500 habitants avec une augmentation des plafonds d'indemnité. Or c'est souvent dans les petites villes qu'il est le plus difficile pour un maire et pour ses adjoints de concilier un mandat local avec l'exercice d'une activité professionnelle, même à temps partiel : gestion d'une administration importante, inflation normative, complexification de la gouvernance locale, responsabilités politiques et pénales ...

L'écrasante majorité des maires de petites villes touchent aujourd'hui une indemnité inférieure à 2 000€ net par mois, soit moins que le revenu moyen des français. Christophe Bouillon, Président de l'APVF, a écrit au Ministre Sébastien Lecornu le 8 octobre, en demandant notamment qu'un effort significatif soit fait pour augmenter le plafond de l'indemnité pour les maires des communes de 3 500 et 19 999 habitants.

Pour répondre à la crise de l'engagement local et permettre aux citoyens de participer à la vie publique, il est aussi nécessaire de créer un vrai statut de l'élu. Pour l'APVF cela passe également par :

- un meilleur accompagnement des élus en fin de mandat
- une clarification des conditions d'engagement de la responsabilité pénale
- garantir le statut de salarié protégé pour les maires et l'étendre aux adjoints

### **Contact Presse**

**André ROBERT**, Délégué général - 01 45 44 00 83 – 06 80 84 27 53 [arobert@apvf.asso.fr](mailto:arobert@apvf.asso.fr)  
**Clément CUNIN**, Relations avec la presse - 01 45 44 63 99 – 07 69 63 96 96 [ccunin@apvf.asso.fr](mailto:ccunin@apvf.asso.fr)  
APVF, 42 Bd Raspail, 75007 PARIS - [www.apvf.asso.fr](http://www.apvf.asso.fr)

**Association des petites villes de France**

« Porter la voix des maires des petites villes »

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

